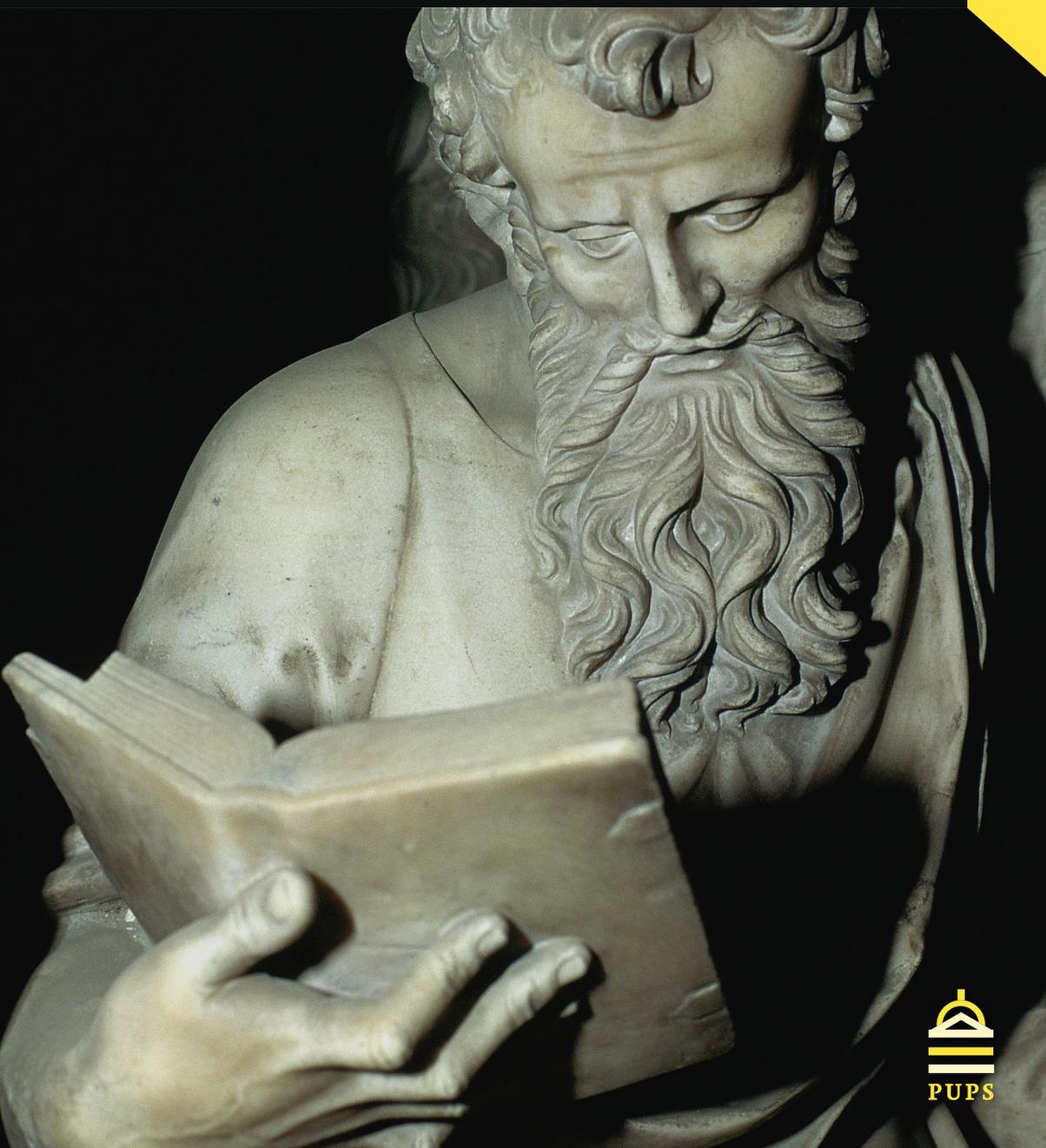


Paris, carrefour culturel autour de 1500

I Verger – 979-10-231-1646-5

Cahiers V. L. Saulnier | 33



Au temps des guerres d'Italie, Paris fait figure de creuset européen des courants humanistes, comme en témoigne la présence précoce d'Érasme. Qu'ils soient diplomates ou professeurs, imprimeurs ou mécènes, Grecs, Italiens, Flamands, Français ou Espagnols convergent autour de la Sorbonne et des collèges parisiens, mais aussi de la cour. Dans ce contexte international, la capitale du royaume assume un grand rôle intellectuel et littéraire et voit éclore les germes d'une nouvelle culture, grâce à ses élites et à l'apport des nombreux étrangers qui s'y installent ou y séjournent.

Paris forme ainsi l'unité de lieu dont les chapitres de ce volume éclairent les diverses facettes : du rôle de l'Université à celui des réseaux d'amitié liant les différents courants, de l'apport des copistes grecs à celui des imprimeurs humanistes, de la production littéraire en latin à celle en français, du débat autour de la langue hébraïque aux premiers ferments de la Réforme luthérienne. Autant de témoignages essentiels pour saisir la richesse des pistes qui se croisent dans ce *carrefour culturel* depuis l'automne du Moyen Âge jusqu'à la fondation du Collège de France en 1530.

Illustration : Juste de Juste, double tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne : détail, apôtre, marbre, 1516-1531, Basilique de Saint-Denis © Hervé Champollion/akg-images



PARIS, CARREFOUR CULTUREL AUTOUR DE 1500

CENTRE V. L. SAULNIER

Fondateur : Robert Aulotte †

Directeur

Frank Lestringant

Directeur adjoint

Olivier Millet

Membres

Frank Lestringant

Adeline Lionetto

Olivier Millet

Alexandre Tarrête

Marie-Claire Thomine

Conseil

Jean-Claude Arnould

Rosanna Gorris-Camos

Geneviève Guilleminot-Chrétien

Mireille Huchon

Isabelle Pantin

Frédéric Tinguely

Membres honoraires

Claude Blum

Nicole Cazauran

Madeleine Lazard

Cahiers V.L. Saulnier
33

Paris, carrefour culturel autour de 1500

sous la direction d'Olivier Millet & Luigi-Alberto Sanchi



Ouvrage publié avec le concours l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 979-10-231-0523-0

PDF complet : 979-10-231-1644-1

Tirés à part en pdf :

Lestringant – 979-10-231-1645-8

I Verger – 979-10-231-1646-5

I Flamand – 979-10-231-1647-2

I Bénévent – 979-10-231-1648-9

I Katz – 979-10-231-1649-6

I Vanhems – 979-10-231-1650-2

I Tacaille – 979-10-231-1651-9

II Doudet – 979-10-231-1652-6

II Pédeflous – 979-10-231-1653-3

II Menini – 979-10-231-1654-0

II Ferrand – 979-10-231-1655-7

II Kogel – 979-10-231-1656-4

III Fournier – 979-10-231-1657-1

III Lefèvre – 979-10-231-1658-8

III Koopmans – 979-10-231-1659-5

III Galand – 979-10-231-1660-1

III Montorsi – 979-10-231-1661-8

IV Katz – 979-10-231-1662-5

IV Diry – 979-10-231-1663-2

Mise en page Emmanuel Marc Dubois, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

Les institutions et les réseaux

LA PLACE DE PARIS DANS LE RÉSEAU DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES VERS 1500

Jacques Verger

Université Paris-Sorbonne et EPHE, Membre de l'Institut

À propos des Universités au temps de la Renaissance, je me suis déjà interrogé sur la pertinence de la notion de réseau universitaire européen autour de 1500¹. Ma conclusion, que je résume brièvement ici, avait alors été que cette notion était effectivement recevable, mais à condition de bien en mesurer la complexité et les ambiguïtés. Elle était recevable d'abord parce qu'au cours du xv^e siècle, un seuil quantitatif avait été franchi. Sans revenir sur la question, elle aussi complexe, de la définition de l'Université à la fin du Moyen Âge, qui oblige à laisser en suspens quelques cas douteux, constatons simplement qu'on est en effet passé d'une trentaine d'Universités actives en 1400 à plus de soixante en 1500 ; dans cette soixantaine d'Universités dont la nature institutionnelle est incontestable, 24 étaient des créations récentes, de la seconde moitié du siècle. Le mouvement ralentit d'ailleurs ensuite dans la première moitié du xvi^e siècle, puisqu'on ne relève plus qu'une vingtaine de fondations nouvelles, avant tout ibériques et souvent fort modestes, entre 1501 et 1550². De ce point de vue, le seuil de 1500 retenu dans la présente publication n'est donc peut-être pas dépourvu de toute signification : ne faudrait-il pas imaginer qu'il y ait eu à cette date une certaine saturation du réseau, au moins au regard des moyens et des besoins existants ?

C'est possible. Ceci dit, non seulement la densité de ce réseau était encore faible, du moins si on la compare à celle des xix^e et xx^e siècles, mais il présentait de fortes disparités régionales, surtout entre une « vieille Europe » (Italie, France, péninsule Ibérique, Allemagne rhénane) relativement bien pourvue, et des zones périphériques où l'on ne comptait guère qu'une ou deux Universités

- 1 Jacques Verger, « Les Universités européennes à la fin du xv^e siècle », dans Michel Bideaux et Marie-Madeleine Fragonard (dir.), *Les Échanges entre les Universités européennes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2003, p. 11-22.
- 2 Je tire ces chiffres de Walter Rüegg (dir.), *A History of the University in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 4 vol., t. I, Hilde de Ridder-Symoens (dir.) *Universities in the Middle Ages*, 1992, p. 62-65 et t. II, Hilde de Ridder-Symoens (dir.), *Universities in Early Modern Europe (1500-1800)*, 1996, p. 81-89.

par pays. Reste que l'institution universitaire était partout connue, reconnue et présente, de Lisbonne à Uppsala, de Catane à St Andrews.

Au sein de ce réseau, chaque Université avait son histoire et ses caractéristiques propres³. Mais globalement, une distinction très nette opposait une minorité d'Universités anciennes et prestigieuses, remontant au XIII^e siècle, à une majorité de fondations plus récentes et plus modestes, tant par les effectifs que par le rayonnement intellectuel. Les unes et les autres avaient certes en commun un même statut juridique, celui de *studium generale* fondé ou confirmé par bulle pontificale⁴, elles enseignaient les mêmes matières et suivaient à peu près les mêmes programmes et les mêmes méthodes pédagogiques, elles délivraient les mêmes grades auxquels la garantie pontificale assurait théoriquement une validité universelle étendue à toute la Chrétienté.

18

Mais, par-delà cette uniformité apparente, les différences étaient profondes. Les Universités les plus anciennes, datant, je l'ai dit, du XIII^e siècle – il n'y en avait guère plus d'une dizaine encore actives en 1500 (Paris, Bologne, Oxford, Cambridge, Montpellier, Toulouse, Salamanque, Padoue, Naples, Lisbonne) –, continuaient à participer de ce qu'on pourrait appeler un modèle universaliste. Elles relevaient au premier chef du Saint-Siège, elles prétendaient donc échapper pour l'essentiel au contrôle et aux interventions des autorités locales, laïques ou ecclésiastiques, les contenus de l'enseignement, donné lui-même dans une langue universelle, le latin, correspondaient aux principales branches de la culture savante, profane ou religieuse, admise dans toute la Chrétienté et ne présentaient aucune particularité régionale ou nationale, enfin les diplômes conférés par les Universités étaient, on l'a rappelé, réputés valables *ubique terrarum*⁵. Chacune de ces Universités excellait plus particulièrement dans une ou deux disciplines – la philosophie et la théologie à Paris ou Oxford, le droit à Bologne, la médecine à Montpellier – pour lesquelles elle entendait incarner la perfection du plus haut savoir accessible et exercer une autorité doctrinale incontestée à laquelle faisaient éventuellement appel, en cas de besoin, les papes et les princes. Les maîtres de ces Universités avaient évidemment à la fin du Moyen Âge une vision à la fois très haute de leur propre rôle et très hiérarchique du réseau universitaire dans laquelle leurs institutions faisaient figure de pôles

3 Dans ce paragraphe et ceux qui suivent, je tire l'essentiel de mon information des deux ouvrages de référence en la matière, auxquels je renvoie une fois pour toutes : Hastings Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, 1895, nouvelle éd. par Frederick M. Powicke et Alfred B. Emden, London, Oxford University Press, 1936, 3 vol., réimpression 1988, et les t. I et II de Walter Rüegg (dir.), *A History of the University in Europe*, *op. cit.*

4 Sur la notion de *studium generale*, voir Olga Weijers, *Terminologie des Universités au XIII^e siècle*, Roma, Ed. dell'Ateneo, 1987, p. 34-45.

5 Selon Olga Weijers, *ibid.*, p. 47, la première mention explicite du *ius ubique docendi* dans un document relatif à l'Université se trouve à Toulouse en 1233.

d'excellence, très au-dessus des Universités secondaires plus récentes, qui ne faisaient qu'imiter leurs statuts et leurs enseignements, ne pouvaient prétendre à une autorité doctrinale comparable mais servaient éventuellement de relais pour l'influence des premières et d'étapes pour leurs futurs étudiants ou leurs diplômés excédentaires.

C'est dire que ces Universités anciennes inscrivait naturellement leur action sociale et intellectuelle dans de larges horizons et des circulations à grande échelle⁶. Les étudiants y affluaient de toute la Chrétienté, souvent au prix de longs voyages, et, arrivés sur place, se regroupaient en « nations » selon leur origine géographique. Ce système, qui témoigne d'un véritable recrutement « international », est précocement attesté à Bologne, Paris ou Padoue, il se maintenait à peu près intact à la fin du Moyen Âge⁷. Les ordres religieux contribuaient au rayonnement de ces centres majeurs en y implantant leurs *studia generalia* qui accueillaient les meilleurs étudiants venus des diverses provinces des dits ordres⁸. À la circulation des hommes s'ajoutait celle des livres et des idées ; les œuvres des grands maîtres de Paris, Bologne, Oxford ou Montpellier se retrouvaient dans toutes les bibliothèques d'Europe et stimulaient partout la vie intellectuelle et religieuse⁹.

Face à ces Universités anciennes et prestigieuses, les fondations plus récentes présentaient une physionomie assez différente¹⁰. Certes, leur statut de *studia generalia* les plaçait théoriquement, elles aussi, sous la dépendance et la protection de la papauté et donnait à leurs grades la même valeur et la même validité universelle qu'à ceux conférés par les Universités les plus prestigieuses ; leurs statuts et leurs programmes d'enseignement étaient d'ailleurs plus ou moins

6 Sur la mobilité étudiante au Moyen Âge, je renvoie au chapitre « Mobility » dans Hilde de Ridder (dir.), *Universities in the Middle Ages*, op. cit., p. 280-304 et à Jacques Verger, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, n° 50 « Éducatons médiévales. L'enfance, l'école, l'Église en Occident, v^e-xv^e siècle », mai 1991, p. 65-90.

7 Voir Pearl Kibre, *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge (Mass.), The Mediaeval Academy of America, 1948.

8 Sur les systèmes d'enseignement des grands ordres religieux, voir par exemple, pour les dominicains, Marian Michèle Mulchahey, « *First the bow is bent to study* ». *Dominican Education before 1350*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1998, et, pour les franciscains, Bert Roest, *A History of Franciscan Education (c. 1210-1517)*, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000.

9 La circulation des manuscrits juridiques d'origine bolognaise a fait l'objet de plusieurs études ; voir par ex. Sven Stelling-Michaud, « Le transport international des manuscrits juridiques bolonais entre 1265 et 1320 », dans *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel*, Genève, Imprimerie de la Tribune de Genève, t. I, 1963, p. 95-127.

10 On trouvera des éléments de typologie et de nombreux exemples de ces Universités fondées à la fin du Moyen Âge dans Gian Paolo Brizzi et Jacques Verger (dir.), *Le Università minori in Europa (secoli xv-xix)*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 1998, spécialement aux p. 11-166 ; on se rappellera cependant que toutes les Universités de la fin du Moyen Âge n'ont pas forcément été pour autant des « *università minori* ».

directement imités de ceux de ces dernières. Mais en pratique, les différences sautaient aux yeux. Ces Universités – particulièrement nombreuses en Italie et, à partir du xv^e siècle, en France et en Allemagne – étaient presque toutes, en fait, des fondations princières ou urbaines et dépendaient beaucoup plus de ces pouvoirs laïcs que du Saint-Siège. Les enseignements qu’elles offraient pouvaient être de qualité et les gradués qui en étaient issus, bien formés ; il reste que ceux-ci ne jouissaient d’aucun prestige exceptionnel, ils n’étaient pas spécialement recherchés comme professeurs et ils n’ont généralement laissé que peu ou pas d’œuvres écrites portant témoignages de leurs cours. Ces Universités, que l’on peut qualifier de secondaires, ont d’ordinaire possédé, dès l’origine ou au bout de quelques décennies, « toutes les facultés autorisées », mais elles ne brillaient particulièrement dans aucune discipline, même si les facultés de droit y étaient généralement les plus considérées pour leur utilité sociale et politique évidente : on attendait avant tout de ces Universités qu’elles assurent des enseignements standard, uniformisés, et fournissent aux États princiers et aux villes les juristes compétents, accessoirement les médecins et les prédicateurs, dont ils avaient besoin. Naturellement, l’horizon de ces *studia generalia*, dirigés par de petites oligarchies stables de maîtres aux ambitions limitées, notables urbains bien ancrés dans la société locale, n’était pas celui de la Chrétienté. Leurs effectifs étaient modestes – quelques centaines d’étudiants en règle générale –, voire parfois squelettiques, leur recrutement était au mieux national, plus souvent régional¹¹.

Gardons-nous cependant, surtout si nous nous plaçons vers 1500, de forcer l’opposition entre ces deux composantes du réseau universitaire européen. À cette date, même les Universités les plus anciennes, celles qui continuaient à se revendiquer haut et fort de leur vocation universaliste, subissaient en réalité de plus en plus directement les mêmes contraintes sociales et politiques que les fondations récentes. Alors qu’une papauté affaiblie ne pouvait plus leur offrir qu’une protection assez théorique, c’étaient désormais le prince et les autorités locales qui, par des biais divers, protégeaient, éventuellement finançaient mais aussi contrôlaient les Universités de manière à les intégrer à l’ordre institutionnel commun et à les faire servir aux fins qu’ils voulaient leur assigner¹². La qualité de l’enseignement pouvait s’en ressentir, les effectifs se tasser et le recrutement social

11 Un des cas les mieux étudiés pour la France a été celui de l’Université de Poitiers ; voir Robert Favreau, « L’Université de Poitiers et la société poitevine à la fin du Moyen Âge », dans Jacques Paquet et Jozef Ijsewijn (dir.), *Les Universités à la fin du Moyen Âge*, Louvain, Institut d’études médiévales, 1978, p. 549-583.

12 C’est ce qu’illustrerait sans doute une histoire de l’Université de Paris à la fin du règne de Charles VII et pendant celui de Louis XI, qui reste à écrire ; j’en ai indiqué quelques linéaments dans Jacques Verger, « Landmarks for a History of the University of Paris at the Time of Jean Standonck », *History of Universities*, n°XXII/2, 2007, p. 1-13.

et géographique se rétrécir. Non, à dire vrai, que ces Universités anciennes aient déjà perdu toute aura « internationale » mais, du fait des pressions plus fortes des États nationaux en plein essor et de la concurrence insidieuse des fondations nouvelles, même secondaires, la part des maîtres et étudiants d'origine régionale ou locale devenait plus forte dans l'ensemble de la population universitaire, avec les conséquences que l'on peut imaginer.

À l'inverse, certaines fondations nouvelles, parce qu'elles étaient situées dans une zone particulièrement prospère et dynamique ou sur un axe important de circulation, ou parce qu'elles ont bénéficié de la protection d'un prince puissant, ont pu connaître de belles réussites, qui leur ont permis de dépasser le cadre local pour lequel elles avaient été initialement conçues. Citons, parmi d'autres, les cas de Prague ou Louvain, Erfurt ou Tübingen. Les Universités de ce type parvenaient quelquefois à atteindre des effectifs importants, proches de ceux des Universités les plus prestigieuses, à attirer à la fois, à côté de forts contingents locaux, des étudiants d'origine relativement lointaine et, au moins à titre individuel, quelques professeurs de renom ; elles se dotaient parfois d'une belle bibliothèque – il suffit de citer l'Amploniana d'Erfurt – ou de bâtiments confortables, comme les « pédagogies » encore visibles aujourd'hui de l'Université de Louvain, elles arrivaient ainsi à offrir des enseignements de haut niveau, d'autant plus qu'elles s'ouvraient sans doute plus facilement que les Universités anciennes à certaines nouveautés intellectuelles, en particulier, à partir du milieu du xv^e siècle, à tout ce qui relevait de l'humanisme¹³.

Comment situer plus précisément l'Université de Paris des années 1500 dans le panorama d'ensemble dont je viens de rappeler les grands traits ? Le cas parisien n'échappe pas au contexte européen évoqué ci-dessus, mais il reste en même temps singulier et quelque peu exceptionnel.

Sa singularité, l'Université de Paris la tirait d'abord de son ancienneté et de son histoire. Certes, d'autres Universités européennes, d'Oxford à Bologne en passant par Orléans, ont bénéficié à cette époque d'un mythe d'origine plus ou moins complaisamment cultivé, mais aucun n'a été aussi constamment et fortement affirmé, comme une composante identitaire fondamentale, que celui de la *translatio studii*, autrement dit du transfert du *studium*, c'est-à-dire à la fois du savoir et de l'Université, dès l'Antiquité, d'Athènes à Rome et, au temps de

13 C'est ce qu'on note par exemple à Cambridge, longtemps très secondaire par rapport à Oxford, mais qui se développe et se « modernise » rapidement dans la seconde moitié du xv^e siècle. Voir Christopher Brooke (dir.), *A History of the University of Cambridge*, Cambridge, Cambridge University Press, 4 vol., t. I, Damian Riehl Leader, *The University to 1546*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 233-319.

Charlemagne, de Rome à Paris¹⁴. Ce thème, qui plaçait l'Université de Paris au point de convergence exact de la tradition du savoir antique, de la révélation chrétienne et du triomphe de la monarchie française, lui conférait une primauté absolue par rapport à toutes les autres Universités européennes. Soigneusement orchestré par de nombreux auteurs au moins depuis le XIII^e siècle, il était encore bien vivant à notre époque. On le trouve, entre autres, aussi bien dans le *De origine et gestis Francorum* de Robert Gaguin en 1495¹⁵ que dans le bref *Compendium [...] de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia [...] de Robert Goulet*, paru en 1517 chez Toussaint Denis.

22

Le thème de la *translatio studii* avait aussi l'intérêt de souligner le lien en quelque sorte organique qui rattachait l'Université et la ville de Paris. À une époque où la grande majorité des Universités, même prestigieuses, étaient implantées dans des villes moyennes (Bologne, Oxford, Salamanque, Pérouse, Pavie, etc.) ou secondaires (Cambridge, St Andrews, Dole, Uppsala, etc.) et où, à l'inverse, la plupart des grandes villes d'Occident, capitales politiques (Londres, Gand, Milan, Rome, Palerme, etc.) ou cités marchandes (Bruges, Rouen, Lyon, Gênes, Venise, etc.), étaient dépourvues d'Universités, en tout cas d'Universités importantes, celle de Paris avait la particularité unique d'être située dans ce qui était encore à la fois la ville la plus peuplée d'Europe et la capitale de la « Grand monarchie de France » que célébrera bientôt Claude de Seyssel dans son ouvrage portant ce titre de 1510. Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur tout ce que cette localisation exceptionnelle représentait pour l'Université, d'un côté en termes de pouvoir d'attraction et de capacité d'accueil, de l'autre de cohabitation permanente avec une société urbaine nombreuse et diverse, et enfin de proximité avec le centre de la vie politique du royaume, c'est-à-dire avec la cour, les grands organes du pouvoir, le Parlement et aussi, à l'occasion, le foyer des émotions populaires.

La situation exacte de l'Université de Paris au tournant des années 1500 est loin d'être encore parfaitement connue. Les archives sont nombreuses, mais dispersées, incomplètes et encore partiellement inédites, malgré les publications anciennes des actes des facultés de décret et de médecine¹⁶ et, plus

14 Sur le thème de la *translatio studii* parisienne, voir en dernier lieu Serge Lusignan, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 225-267.

15 *Roberti Gaguini ordinis sancte Trinitatis magistri generalis de origine et gestis Francorum perquam utile compendium*, Paris, chez A. Bocard, 1498, f. 18v^o.

16 Marcel Fournier et [pour les t. II et III] Léon Dorez (éd.), *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*, 3 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1895-1913, plus un tome complémentaire de tables publ. par Émile A. van Moé, Paris, Imprimerie nationale, 1942, et Ernest Wickersheimer (éd.), *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*, Paris, Imprimerie nationale, 1915.

récemment, grâce au P. James K. Farge, de la faculté de théologie¹⁷. Les collèges de cette époque, malgré l'existence du précieux répertoire de Marie-Madeleine Compère¹⁸, n'ont pas non plus encore fait l'objet des monographies qu'ils mériteraient, surtout pour les plus importants, ceux de plein exercice. Dans ces conditions, on est obligé de s'en tenir à quelques impressions générales et à des données partielles.

Le nombre global des étudiants parisiens est, on le sait, tout au long de l'histoire de l'Université, une *questio vexata* rendue quasiment insoluble par l'absence de matricules générales et continues. On sait cependant que, dans la première moitié du xv^e siècle, dans le contexte particulièrement troublé du Grand Schisme et des derniers soubresauts de la guerre de Cent Ans, les effectifs universitaires parisiens étaient tombés au plus bas, entre 3 000 et 4 000 étudiants selon Jean Favier¹⁹. Il est également certain qu'après 1450, avec la paix retrouvée et la remise en ordre institutionnelle de la réforme dite du cardinal d'Estouteville de 1452, quelque timide qu'elle ait été, ces effectifs sont repartis à la hausse²⁰. Laurence Brockliss a avancé le chiffre d'environ 11 000 étudiants vers 1500²¹. James Farge est, me semble-t-il, moins affirmatif, mais tous les témoignages littéraires, de la correspondance des frères Amerbach²² au *Pantagruel* de Rabelais, convergent pour suggérer un afflux constant d'étudiants sur la rive gauche de la Seine, un milieu jeune, vivant et dynamique. Quant au recrutement géographique, il restait également très large. À partir des *Acta rectoria* des années 1520, le P. Farge a pu identifier près de 200 diocèses d'origine différents pour les étudiants parisiens enregistrés par les recteurs²³; plus de la moitié de ces diocèses se situaient hors du royaume de France et ils nous renvoient l'image

- 17 James K. Farge, *Biographical Register of Paris doctors of theology, 1500-1536*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980; *id.*, *Orthodoxy and reform in early Reformation France. The faculty of theology of Paris, 1500-1543*, Leiden, Brill, 1985; *Students and teachers at the University of Paris. The generation of 1500: a critical edition of Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne) Archives, Registres 89 et 90*, éd. James K. Farge, Leiden/Boston, Brill, 2006.
- 18 Marie-Madeleine Compère, *Les Collèges français. 16^e-18^e siècles*, t. 3, *Répertoire Paris*, Paris, INRP, 2002.
- 19 Jean Favier, *Nouvelle histoire de Paris. Paris au xv^e siècle, 1380-1500*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1974, p. 68-79.
- 20 Voir Jacques Verger, « La réforme du cardinal d'Estouteville (1452) : l'Université de Paris entre Moyen Âge et modernité », dans *Les Universités en Europe (1450-1814)*, Paris, PUPS, 2013, p. 55-76.
- 21 Laurence W. Brockliss, « Patterns of Attendance at the University of Paris, 1400-1800 », dans Dominique Julia et Jacques Revel (dir.), *Les Universités européennes du xv^e au xviii^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, t. 2, *Histoire sociale des populations étudiantes*, 1989, p. 487-526.
- 22 Voir en particulier *Die Amerbachkorrespondenz*, éd. Alfred Hartmann, t. 1, *Die Briefe aus der Zeit Johann Amerbachs, 1481-1513*, Basel, Verlag der Universitätsbibliothek, 1942, *passim*.
- 23 James K. Farge, « Was Paris a Regional or an International University in the Era of the Renaissance? », dans *Les Échanges entre les Universités européennes à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 61-66.

d'une carte du recrutement s'étendant à toute l'Europe catholique, du Portugal à la Bohême, de l'Écosse à l'Italie.

Ceci dit, il ne faudrait pas en conclure que la situation de l'Université de Paris vers 1500 était le simple décalque, au sortir de quelques décennies difficiles, de celle qu'elle avait pu connaître aux XIII^e et XIV^e siècles. La multiplication des Universités nouvelles, lointaines (Allemagne, Écosse) ou proches (Caen, Nantes, Bourges, Dole, Louvain) avait créé une situation de concurrence qui pesait certainement sur le recrutement ; les effectifs parisiens ont crû, on l'a dit, mais pas plus vite et peut-être même moins que ceux de certaines Universités de fondation récente. De plus, Paris a cessé d'être un pôle d'attraction unique et est parfois même devenu une simple étape dans le cadre de *peregrinationes* complexes où l'Italie retrouvait une place éminente²⁴.

24

De même, le recrutement géographique, s'il semble toujours large, trahit quelques reclassements internes liés à ces concurrences nouvelles dont je viens de parler. Le collège de Sorbonne par exemple, assez bien connu grâce au registre de prêts de sa bibliothèque, voit augmenter au cours du XV^e siècle la proportion d'étudiants d'origine très proche (Parisiens, Champenois, gens des pays de Loire), au détriment, relatif, des Bretons, Normands, Picards ou Flamands qui disposaient désormais d'Universités propres : pour 191 *socii* de Sorbonne emprunteurs de livres dont l'origine est identifiée entre 1402 et 1536, 27 seulement venaient de la nation anglo-allemande, 34 de celle de Normandie, 37 de celle de Picardie, mais 93 de celle de France²⁵. Si l'on regarde un peu plus loin, on constate que, malgré l'apparition d'Universités nationales dans leurs pays, Écossais, Néerlandais et Allemands restent les étudiants voyageurs par excellence, toujours nombreux à Paris²⁶. On voit aussi arriver, alors qu'ils étaient presque absents au Moyen Âge, quelques Français du Midi – reflet sans doute de l'unification plus accentuée du royaume –, et surtout des Espagnols et Portugais en assez grand nombre, chose nouvelle qui est évidemment une conséquence de la montée en puissance sur la scène européenne, à l'aube du

24 Sur la *peregrinatio academica*, voir, parmi bien d'autres, l'exemple scandinave étudié par Élisabeth Mornet, « Le voyage d'études des jeunes nobles danois du XIV^e siècle à la Réforme », *Journal des savants*, octobre-décembre 1983, p. 289-318.

25 *Le Registre de prêt de la bibliothèque du Collège de Sorbonne (1402-1456)*, éd. Jeanne Viellard et Marie-Henriette Jullien de Pommerol, Paris, CNRS Éditions, 2000.

26 Voir Mineo Tanaka, *La Nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990 et Jacques Verger, « Étudiants et gradués allemands dans les Universités françaises du XIV^e au XVI^e siècle », dans Rainer Chr. Schwinges (dir.), *Gelehrte im Reich. Zur Sozial- und Wirkungsgeschichte akademischer Eliten des 14. bis 16. Jahrhunderts*, Berlin, Duncker & Humblot, 1996, p. 23-40.

xvi^e siècle, des monarchies ibériques²⁷. L'Italie, en revanche, semble fournir surtout des professeurs, nous y reviendrons, mais guère d'étudiants.

En somme, on serait tenté de dire que, sans perdre sa position éminente, l'Université de Paris vers 1500 se banalise quelque peu, au moins sur certains points, dans un contexte européen où la croissance même du réseau universitaire tend à brouiller les critères anciens qui en définissaient fortement au Moyen Âge les hiérarchies et les spécificités internes.

La même impression ambiguë se dégage si, de l'aspect social et quantitatif, on passe aux structures institutionnelles ou au contenu et à l'organisation des enseignements.

La réforme du cardinal d'Estouteville (1452) n'avait pas bouleversé le système universitaire parisien mais, par petites touches, elle avait tout à la fois rétabli la régularité des enseignements parfois menacée par des dérives récentes, esquissé quelques modestes innovations pédagogiques, renforcé, aux dépens de l'Université comme entité intégrée et de son recteur, l'autonomie des facultés supérieures dirigées par leurs conseils doctoraux et leurs doyens, reconnu le rôle croissant des collèges et des « pédagogies » et des principaux qui les gouvernaient, augmenté enfin les possibilités d'intervention dans les affaires internes de l'Université de l'évêque de Paris et du chancelier de Notre-Dame²⁸. Bref, il s'était agi d'une réforme prudente, habile, plutôt autoritaire ; imposée en fait par le roi et le Parlement, bien que leur rôle ne soit jamais explicitement mentionné dans le texte, cette réforme plaçait l'Université dans l'ombre portée du pouvoir princier qui se substituait largement à celui du pape comme principal agent de protection, mais aussi de contrôle de l'Université. Ses suppôts relevaient désormais avant tout des tribunaux royaux, l'exercice de leurs privilèges était garanti, mais surveillé et éventuellement limité par les officiers royaux qui faisaient par ailleurs la chasse aux « faux étudiants », l'accès aux bénéfices ecclésiastiques, sous le régime de la Pragmatique Sanction, dépendait de la bienveillance du prince et des évêques gallicans. On comprend que dans ces conditions, le pouvoir politique ait préféré avoir affaire aux diverses

27 Pour les Français du Midi, voir Jacques Verger, « Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge : quelques remarques », *Annales du Midi*, n° 102, « Cadres de vie et société dans le Midi médiéval », dir. Pierre Bonnassie et Jean-Bernard Marquette en hommage à Charles Higounet, 1990, p. 359-366. Pour les Ibériques, on notera par exemple que 23 apparaissent parmi les *socii* de Sorbonne au tournant des xv^e et xvi^e siècle, alors qu'ils étaient auparavant totalement absents de ce collège (voir *Le Registre de prêt de la bibliothèque du Collège de Sorbonne*, éd. cit.).

28 Je résume dans ce paragraphe mon article « La réforme du cardinal d'Estouteville (1452) : l'Université de Paris entre Moyen Âge et modernité », art. cité. Le texte de cette réforme est édité dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. Heinrich Denifle et Émile Chatelain, t. IV, Paris, Delalain, 1897, t. IV, n° 2690, p. 713-734.

composantes de l'Université (facultés, collèges) prises isolément, plutôt qu'à l'Université comme corps, autonome, puissant et plus difficilement contrôlable.

Ceci ne signifiait nullement, quoi qu'on en ait dit, mépris ou méfiance du pouvoir royal à l'endroit de l'institution universitaire parisienne, de ses hommes ou de ses enseignements, mais volonté d'intégrer l'Université dans le « droit commun du royaume » et de la faire servir aux fins que la monarchie lui assignait. Il est évidemment plus difficile de savoir si les universitaires eux-mêmes adhéraient à cette vision des choses. D'aucuns avaient sans doute la nostalgie du passé glorieux de l'*alma mater* et de ses libertés anciennes. Mais il est aussi probable que beaucoup pensaient que, dans le cadre prestigieux d'une ville et d'une monarchie en plein essor, la nouvelle donne politique n'était pas forcément incompatible avec les ambitions universalistes dont ils étaient les héritiers²⁹.

26

Ceci nous renvoie à une dernière question, à laquelle des travaux, anciens comme la thèse d'Augustin Renaudet³⁰, ou récents comme ceux d'Evencio Beltran³¹, ont déjà apporté des éléments de réponse et que d'autres contributions ici rassemblées devraient à leur tour éclairer, ce qui me permettra de m'en tenir ici à quelques indications rapides. L'Université de Paris était-elle toujours, pour reprendre l'incipit de la célèbre bulle du pape Grégoire IX en 1231, *Parens scientiarum*³², mère des savoirs, capitale des lettres, exerçant sur tout l'Occident une sorte de magistère intellectuel que nul n'aurait osé lui contester ?

Naturellement, par le nombre de ses maîtres, la notoriété de beaucoup d'entre eux, l'importance de ses bibliothèques, dont Rabelais témoigne à sa manière en dressant le pseudo-catalogue parodique de la « librairie » de Saint-Victor³³, l'Université de Paris restait un centre majeur d'enseignement et, plus largement, d'élaboration et de diffusion de la culture savante. Mais il faut par ailleurs

29 J'ai souligné cette ambiguïté dans « L'Université [de Paris] ne représente elle pas tout le royaume de France, voire tout le monde ? », dans Bernard Guenée et Jean-Marie Moeglin (dir.), *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Hommage à Werner Paravicini*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2010, p. 9-23.

30 Augustin Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, 2^e éd. revue et corrigée, Paris, Librairie d'Argences, 1953 (la 1^{ère} éd. était parue à Paris, chez Champion, en 1916).

31 Voir de lui notamment « L'humanisme français au temps de Charles VII et Louis XI », dans Carla Bozzolo et Ezio Ornato (dir.), *Préludes à la Renaissance. Aspects de la vie intellectuelle en France au x^v siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1992, p. 123-162 et les articles du même auteur cités *infra* notes 36 et 37.

32 Le texte de *Parens scientiarum* est édité dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. cit., t. I, 1889, n^o 79, p. 136-139 ; sur la signification de cette bulle, voir Peter R. McKeon, « The Status of the University of Paris as *Parens Scientiarum* : An Episode in the Development of its Autonomy », *Speculum*, n^o 39, 1964, p. 651-675.

33 François Rabelais, *Pantagruel*, dans *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, p. 235-241.

rappeler que dans les domaines qui avaient longtemps été son quasi-monopole, en tout cas sur le Continent, à savoir la philosophie et la théologie, Paris ne jouissait plus de la même primauté du fait de la multiplication des Universités et de la création de nombreuses facultés de théologie habilitées à délivrer des grades. Spécialement dans les pays d'Empire, de Louvain à Erfurt en passant par Cologne et Tübingen, et jusqu'à Vienne et Cracovie, des centres autonomes étaient apparus, susceptibles de concurrencer Paris³⁴.

Ne parlons pas de nivellement, mais peut-être d'une amorce de banalisation des enseignements parisiens, aggravée par une démultiplication des lieux d'enseignement, en particulier pour les arts et la théologie. On sait en effet comment au cours du xv^e siècle, l'immobilisme des programmes officiels, l'absentéisme de certains régents, le déclin des disputes traditionnelles ont ouvert la voie à la multiplication des « exercices » d'enseignement dans certains collèges, assurés par un corps propre de régents échappant au contrôle des facultés³⁵. C'est également dans le cadre des collèges que certains enseignements humanistes – de rhétorique, de grec, de poésie, etc. – purent être assurés à partir du milieu du siècle, grâce à des régents tantôt français, tantôt italiens³⁶; d'autres leçons du même genre, par exemple celles de Guillaume Tardif (ca 1436-ca 1494)³⁷, eurent sans doute lieu hors des collèges, mais toujours sous la forme de conférences isolées, non intégrées aux cursus officiels d'études. Dans les dernières décennies du siècle, les disciplines humanistes s'étaient donc clairement installées à l'Université de Paris et y avaient acquis droit de cité, même si l'aristotélisme traditionnel, la théologie scolastique et le droit canon continuaient à tenir le haut du pavé, notamment pour la préparation des examens. Les maîtres ne manquaient pas et les livres étaient aisément disponibles, produits sur place ou importés d'Italie³⁸, mais les disciplines nouvelles, dont l'origine et l'inspiration étrangères, c'est-à-dire italiennes, étaient nettement

34 Sur les relations à la fois de concurrence et de complémentarité entre Paris et les nouvelles Universités, voir par exemple Astrik L. Gabriel, « Intellectual Relations between the University of Louvain and the University of Paris in the xvth century », dans *Les Universités à la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 82-132.

35 Voir Serge Lusignan, « L'enseignement des arts dans les collèges parisiens au Moyen Âge », dans Olga Weijers et Louis Holtz (dir.), *L'Enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e-XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 43-54.

36 On pense par exemple aux cours de rhétorique donnés par Guillaume Fichet au collège de Sorbonne dans les années 1468-1473 qui eurent un grand retentissement (voir Evencio Beltran, « Les sources de la Rhétorique de Fichet », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 47/1, 1985, p. 7-25, qui donne une bonne mise au point sur la vie et la culture de Fichet).

37 Voir Evencio Beltran, « L'humaniste Guillaume Tardif », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 48/1, 1986, p. 7-39.

38 Sur les débuts de l'imprimerie parisienne et ses rapports avec l'Université, voir Jeanne Veyrin-Forrer, « Aux origines de l'imprimerie française. L'atelier de la Sorbonne et ses mécènes, 1470-1473 », dans *L'Art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 33-53.

ressenties, restaient enseignées en ordre dispersé, sans continuité véritable, par des maîtres souvent plus attirés par la cour que par les écoles, sans public stable, sans base institutionnelle ou économique ferme.

La richesse de la vie intellectuelle autour de l'Université de Paris n'était donc pas en cause, mais plutôt son homogénéité ; il n'y avait plus vraiment, comme cela avait pu être le cas au XIII^e siècle, une unité d'inspiration, associant étroitement un dispositif institutionnel, une pratique pédagogique dominante et des courants doctrinaux originaux, mais plutôt, me semble-t-il, un milieu ouvert, éparpillé en cellules multiples, tirillé entre des aspirations contradictoires, soumis à des contraintes politiques lourdes, ce qui fait qu'on ne peut plus définir à cette date qu'en termes ambigus la place de l'Université de Paris dans le réseau d'ensemble des Universités – et autres foyers d'enseignement et de culture – européens.

ASSOCIATION V.L. SAULNIER

Fondateur : Robert Aulotte †

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente honoraire : Nicole CAZAURAN

Président : Olivier MILLET

Vice-présidente : Isabelle PANTIN

Secrétaire général : Alexandre TARRÊTE

Trésorière : Marie-Claire THOMINE

Autres membres du CA : Guillaume BERTHON, Jean CÉARD, Véronique FERRER, Frank LESTRINGANT (directeur du Centre V. L. Saulnier), Jean-Charles MONFERRAN, Catherine MAGNIEN-SIMONIN, Anne-Pascale POUEY-MOUNOU.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION V.L. SAULNIER

Yoshiko AIDA-JINNO

Jacqueline ALLEMAND

Louise AMAZAN

Armelle ANDRIEUX

Shotaro ARAKI

Jean-Claude ARNOULD

Soledad ARREDONDO

Sophie ASTIER

Blandine BAILLARD-PERONA

Lison BASELIS - BITOUN

Jean-Dominique BEAUDIN

Yvonne BELLENGER

Christine BÉNÉVENT

Guillaume BERTHON

Alessandro BERTOLINO

Olivier BETTENS

Michel BIDEAUX

Michail BITZILEKIS

Denis BJAÏ

Andrée BLANCHART

Claude BLUM

Sylviane BOKDAM

Françoise BONALI-FIQUET

Florence BOUCHET

Bénédicte BOUDOU

Christophe BOURGEOIS

Thérèse BOUYER

Barbara C. BOWEN

Jean BRUNEL
Emmanuel BURON
Emmanuel BURY
Christine de BUZON
Marie-Pierre CAMUS
Sergio CAPPELLO
Nicole CAZAURAN
Hélène CAZES
Jean CÉARD
Nadia CERNOGORA
Annie CHARON
Françoise CHARPENTIER
Sylvie CHARRIER
Pascale CHIRON
Michel CHOPARD
Christophe CLAVEL
Michèle CLÉMENT
Andrée COMPAROT
Tom CONLEY
Marie-Dominique COUZINET
Antoine CORON
Richard CRESCENZO
Silvia D'AMICO
James DAUPHINE
Hugues DAUSSY
Nathalie DAUVOIS
Colette DEMAIZIERE
Guy et Geneviève DEMERSON
Marie-Luce DEMONET
Adeline DESBOIS
Robert DESCIMON
Diane DESROSIERS
Sylvie DESWARTE-ROSA
Florence DOBBY-POIRSON
Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME
Claude-Gilbert DUBOIS
Véronique DUCHÉ-GAVET
Frédérique DUCROCQ
Alain DUFOUR
Jean DUPÈBE
Max ENGAMMARE
Véronique FERRER
Marie Madeleine FONTAINE
Marie-Madeleine FRAGONARD
Perrine GALAND-HALLYN
Isabelle GARNIER
André GENDRE
Franco GIACONE
Violaine GIACOMOTTO-CHARRA
Jean-Eudes GIROT
Julien GOEURY
Alex GORDON
Rosanna GORRIS
Geneviève GUILLEMINOT-CHRÉTIEN
Akira HAMADA
Valérie HAYAERT
Nathalie HERVÉ
Jacqueline HEURTEFEU
Francis HIGMAN
Brenton HOBART
Grégoire HOLTZ
Mireille HUCHON
Nina HUGOT
Thomas HUNKELER
Michiko ISHIGAMI-IAGOLNITZER
Aya IWASHITA-KAJIRO
Alberte JACQUETIN-GAUDET
Myriam JACQUEMIER
Michel JEANNERET
Jean JEHASSE
Arlette JOUANNA
Elsa KAMMERER

José KANY-TURPIN	Catherine MÜLLER
Edith KARAGIANNIS-MAZEAUD	Emmanuel NAYA
Nicolas KIÈS	Jacques Paul NOËL
Abdenaïm KSIBI	Anna OGINO
Eva KUSHNER	Isabelle PANTIN
Jean-Claude LABORIE	Stéphane PARTIOT
Claude La CHARITÉ	Olivier PÉDEFLOUS
Sabine LARDON	Bruno PETEY-GIRARD
Jean LARMAT	Loris PETRIS
Christiane LAUVERGNAT-GAGNIÈRE	Christine PIGNÉ
Madeleine LAZARD	Aude PLUVINAGE
Julien LEBRETON	Gilles POLIZZI
Nicolas LE CADET	Anne-Pascale POUHEY-MOUNOU
Jean LECOINTE	Marie-Hélène PRAT-SERVET
Sylvie LEFÈVRE	Sandra PROVINI
Thérèse Vân Dung LE FLANCHEC	Suciu RADU
Marie-Dominique LEGRAND	Elise RAJCHENBACH-TELLER
Virginie LEROUX	Anne RÉACH-NGO
Frank LESTRINGANT	Bernd RENNER
Adeline LIONETTO	Josiane RIEU
Catherine MAGNIEN-SIMONIN	François RIGOLOT
Michel MAGNIEN	Yves RONNET
Daniela MAURI	Michèle ROSELLINI
Viviane MELLINGHOFF-BOURGERIE	François ROUDAUT
Daniel MÉNAGER	Dorine ROUILLER
Bruno MÉNIEL	Natacha SALLIOT
Romain MENINI	Zoé SAMARAS
Jean MESNARD	Anne SCHOYSMAN
Olivier MILLET	Gilbert SCHRENCK
Mariangela MIOTTI	Pierre SERVET
Shiro MIYASHITA	Claire SICARD
Jean-Charles MONFERRAN	Joo-Kyoung SOHN
Marie-France MONGE-STRAUSS	Lionello SOZZI
Véronique MONTAGNE	Alice TACAILLE
Alain MOTHU	Kaoru TAKAHASHI
Pascale MOUNIER	Setsuko TAKESHITA

Alexandre TARRÊTE
Jean-Claude TERNAUX
Louis TERREAUX
Claude THIRY
Jean-Claude THOMAS
Marie-Claire THOMINE-BICHARD
Trung TRAN
Angeliki TRIANTAFYLLOU
Caroline TROTOT
George Hugo TUCKER

Toshinori UETANI
Ivana VELIMIRAC
Maurice-François VERDIER
Eliane VIENNOT
Laurent-Henri VIGNAUD
Jean VIGNES
Ruxandra VULCAN
Edith WEBER
Estelle ZIERCHER

TABLE DES MATIÈRES

Le Paris des cosmographes (xvi ^e siècle)	
Frank Lestringant	7

PREMIÈRE PARTIE

LES INSTITUTIONS ET LES RÉSEAUX

La place de Paris dans le réseau des Universités européennes vers 1500	
Jacques Verger	17
Lefèvre d'Étaples et le renouveau de l'enseignement universitaire.....	29
Jean-Marie Flamand	29
Réseaux érasmien autour de l'édition parisienne des <i>Adages</i> (1500)	
Christine Bénévent	51
Le <i>Praelum Ascensianum</i> : carrefour parisien, carrefour européen	
Louise Katz	67
Le réseau européen des correspondants de Guillaume Budé	
Cédric Vanhems	79
Chanter sans partition à Paris vers 1500 : les paroliers sans musique	
Alice Tacaille.....	91

DEUXIÈME PARTIE

LES SOURCES ET LEUR CIRCULATION

Traduire pour la reine. La circulation des traductions autour d'Anne de Bretagne	
Estelle Doudet.....	119
Rémy Roussel (<i>Remigius Rufus Candidus Aquitanus</i>), figure oubliée de l'humanisme parisien	
Olivier Pédeflous	133
Lucien de Samosate à Paris :	
notes complémentaires sur un exemplaire annoté (BnF Rés. Z 247)	
Romain Menini.....	151
Plaute à Paris :	
Diffusion et imitation des comédies plautiniennes au début du xvi ^e siècle	
Mathieu Ferrand	169

Le <i>Thesaurus linguae sanctae</i> de Robert Estienne (1548) : dialogue entre éditions latines et hébraïques Judith Kogel.....	185
---	-----

TROISIÈME PARTIE
LES AUTEURS ET LEUR RÉCEPTION

« Contra Erasmum » : Nouveaux indices de la réception parisienne et universitaire d'Érasme Gilbert Fournier.....	205
Fausto Andrelini ou l'homme carrefour : Italien naturalisé, professeur à Paris et poète royal de Charles VIII à François I ^{er} Sylvie Lefèvre.....	223
Les textes et les hommes à Paris autour de 1500 : Bourguignons, Champenois, Normands et leurs présences dans la capitale Jelle Koopmans.....	241
Les <i>Amours</i> (1513) d'un Belge à Paris : Remacle d'Ardenne, « le plus ancien poète néo-latin d'amour en France » Perrine Galand.....	253
Paris, la croisade, le Concordat de Bologne. Une lecture contextualisante de <i>Morgant le Géant</i> Francesco Montorsi.....	271

QUATRIÈME PARTIE
LES LIVRES DE JOSSE BADE
DANS LES COLLECTIONS DE LA SORBONNE

La production des presses de Josse Bade Louise Katz.....	285
Liste des ouvrages exposés Isabelle Diry.....	291
Index.....	305
Activités de l'association V.L. Saulnier.....	317
Association V.L. Saulnier.....	319